



COMPTE RENDU DE SEANCE LUNDI 16 DÉCEMBRE 2024

Présents : CHAMPEIX V. – COUHERT C. - CREPET G. - DAURELLE V. - SAMSON A. – VIALARD D. - VIALIS A.

Absents : - CHATTARD A. - DEBARD V. - FOUGEROUSE L.

Excusés : - ROCHETTE M.

Procuration :

Secrétaire : - DAURELLE V.

Ordre du jour :

- Décisions modificatives,
- Virement du budget eau au budget communal,
- Virement au budget assainissement,
- Questions diverses : vœux du maire, investissements 2025,

Adoption du compte rendu de réunion du 30 Septembre 2024.

DELIBERATION 1 :

Décision modificative n° 4 – Budget 11400

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget communal ne sont pas suffisants.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décidé les modifications suivantes :

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	80,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	80,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313 : Constructions (en cours)	80,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	80,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	80,00 €	80,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

DELIBERATION 2 :

Virement de salaire du budget eau au budget communal

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

La totalité du salaire de Mr Porte Bertrand, adjoint technique est pris sur le budget communal, hors Mr Porte a passé cette année 50% de son temps à travailler sur les réseaux d'eau. Il est donc nécessaire de rembourser le budget communal du salaire de Mr Porte à partir du budget eau.

La somme de 5 000,00 €, prévue au BP 2024, compte 62871 sera virée prochainement sur le budget communal.

DELIBERATION 2 :

Virement du budget communal au budget assainissement

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'afin d'équilibrer le budget assainissement, il est nécessaire de virer la somme de 1 200,00 € du budget principal (11400) au budget assainissement (11600) pour l'année 2024.

La somme créditée sur le budget communal sera prise sur le compte :

- **Compte 65888**, autres charges de gestion courante,

Et imputée sur le budget assainissement sur le compte :

- **Compte 774**, subventions exceptionnelles

QUESTIONS DIVERSES

- **Les vœux du Maire se tiendra le Dimanche 5 Janvier à 11h.**

Présence impérative de tous les conseillers !!